

**Commune de Tenay**

L'an deux mil vingt-six et le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de  
Conseillers  
En exercice 15  
Présents 13  
Votants 15

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. PARDO, C. GRABIT, F. MALARD, G. PLACET, C. TIVEDDU, J-L. BOUTON, D. TRIANTAFFYLIDIS, S. MATHIEU-CHEVROLAT ; S. BRUN ; V. AUZIAS, M. LUTTENSCHLAGER, F. CIFFOTTI S. CHEVRY ; J-F BONIN

Absents 2

Date de convocation : 01/04/2026

Secrétaire de séance : Carlos PARDO

Pouvoirs 2

S. CHEVRY donne pouvoir à C. PARDO  
J-F. BONIN donne pouvoir à C. TIVEDDU

**COMMISSIONS COMMUNALES -**

**Délibération N° 23/2026**

-- \* --

Monsieur le Maire rappelle que selon l'article L 212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut constituer des commissions d'instruction, exclusivement composées de conseillers municipaux. Il y aurait lieu de les mettre en place dès le début du mandat.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré,

- élit à l'unanimité, les membres des différentes commissions communales tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

	Elu en charge de la commission	Membres
COMMISSION FINANCES	Carlos PARDO	Coralie GRABIT Florian MALARD Stéphanie CHEVRY Jean-François BONIN Gérard PLACET Séverine BRUN
COMMISSION TRAVAUX, SECURITE	Carlos PARDO	Jean-François BONIN Gérard PLACET Jean-Louis BOUTON Fabien CIFFOTTI

COMMISSION URBANISME / CADRE DE VIE	Coralie GRABIT	Jean-François BONIN Stéphanie CHEVRY Jean-Louis BOUTON Carlos PARDO Stéphanie MATHIEU- CHEVROLAT Séverine BRUN Marie LUTTENSCHLAGER David TRIATAFYLLIDIS
COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SCOLAIRES	Stéphanie CHEVRY	Christiane TIVEDDU Marie LUTTENSCHLAGER Véronique AUZIAS
COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT	Florian MALARD	Fabien CIFFOTTI Gérard PLACET Jean-François BONIN Carlos PARDO

- Dit que chaque commission est constituée pour la durée du mandat et élira son président lors de la 1<sup>ère</sup> séance. Toute modification pourra intervenir sur nouvelle délibération.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.



Le Maire,  
Gaël ALLAIN

*[Handwritten signature]*

Par délégué  
du Maire

C. PARDO

*[Handwritten signature]*